

Taux sur les mandats de poste locaux :—

		Taux.
Pour mandat jusqu'au montant de \$	2.50	3 cents.
"	au-delà \$2.50	4 "
"	5.00	6 "
"	10.00	10 "
"	20.00	12 "
"	30.00	15 "
"	40.00	20 "
"	50.00	24 "
"	60.00	28 "
"	70.00	32 "
"	80.00	36 "
"	90.00	40 "

Le 1^{er} avril 1901, un arrangement a été conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, d'après lequel tout argent expédié par la malle du Canada aux Etats-Unis est chargé au taux local de $\frac{3}{100}$ de un pour 100 au lieu du taux international de un pour 100 tel qu'auparavant jusqu'an premier de ce mois.

Les taux en Canada sont maintenant comme suit :—

		Taux.
Sur mandat jusqu'à \$	5.00	3 cents.
"	au-dessus de \$5.00 à 10.00	6 "
"	10.00 à 30.00	10 "
"	30.00 à 50.00	15 "
"	50.00 à 75.00	25 "
"	75.00 à 100.00	30 "

BONS DE POSTE.

Les bons de poste ont été émis en Canada pour la première fois le 4 août 1898. Ils offrent de bien plus grands avantages et sont moins dispendieux pour la transmission de petites sommes d'argent par la malle. Ces bons de poste ne sont payables qu'en Canada seulement.

Les dénominations des bons de poste sont au nombre de dix-sept. Le tableau suivant indique les différents montants et la commission qui y est imposée :—

Dénomination.	Commission.	Dénomination.	Commission.
\$ c.		\$ c.	
0 20	1 cent.	0 80	2 cents.
0 25	1 "	0 90	2 "
0 30	1 "	1 00	2 "
0 40	1 "	1 50	2 "
0 50	2 cents.	2 00	2 "
0 60	2 "	2 50	2 "
0 70	2 "	3 00	3 "
0 75	2 "	4 00	3 "
		5 00	3 "